

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy  
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 033-23

Objet : **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE « VIKINGER » LORS DE LA FÊTE COMMUNALE**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de service « Vikinger » par Gaëlle RAYNAUD ayant pour mission de fournir 3 animations de 20 minutes les samedi 24 et dimanche 25 juin ainsi qu'un spectacle équestre et de feu le samedi 24 juin 2023 (au stade)

CONSIDÉRANT les droits de la prestation pour un montant de 1450,00 € TTC

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : Gaëlle RAYNAUD (Troupe Vikinger), 5 Montaudot-le-Triol 63330 VERGHEAS

**D É C I D E**

DE SIGNER le contrat de cession entre Gaëlle RAYNAUD et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;  
Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 15 mai 2023.

Ludovic TORO



Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON  
mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr  
Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230515-033-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/05/2023

Affichage 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



